Objet : Demande d'informations – Couloir Vert Kivu Kinshasa

Monsieur Gabriel,

Climate Rights International est une ONG internationale qui mène des recherches et des activités de plaidoyer sur les dimensions des droits humains de la crise climatique. Nous menons actuellement des recherches en vue de la publication d'un rapport/document de synthèse sur l'initiative du Couloir Vert Kivu Kinshasa.

Nous souhaitons nous assurer que notre rapport reflète fidèlement les points de vue, politiques et pratiques des autorités et entreprises concernées, et nous espérons que vous-même ou vos représentants répondrez aux questions formulées ci-dessous. Toute réponse sera intégrée dans notre rapport selon ce qu'il convient, et nous nous réservons le droit de publier vos réponses à notre discrétion et le moment opportun, en totalité ou en partie.

Aires protégées au sein du Corridor Vert

1. A notre connaissance, le Couloir Vert comprend les aires protégées suivantes : trois des neuf parcs nationaux de la RDC (Virunga, Maïko et Lomami) ; la Réserve de faune à okapis (site du Patrimoine mondial de l'UNESCO) ; la Réserve de Tumba-Lediima ; la Réserve de Ngiri ; la Réserve de biosphère de Yangambi ; la Réserve de faune de Lomako-Yokokala ; le Domaine de chasse de Rubi-Tele ; la Réserve provinciale protégée d'Ekolo Ya Bonobo ; et le Domaine de chasse et Réserve de faune de Bombo-Lumene. Pouvez-vous confirmer que c'est bien le cas ?

    a. Si la liste ci-dessus est incorrecte, veuillez indiquer quelles aires protégées ne sont pas incluses dans le Corridor Vert et lesquelles, le cas échéant, non mentionnées ci-dessus, y sont incluses.

2. A notre connaissance et à ce stade, aucune disposition ne prévoit la création de nouvelles aires protégées au sein du Corridor Vert. Est-ce exact ?

    a. Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous fournir des informations détaillées sur la localisation et la superficie des nouvelles aires protégées proposées.
    b. Pour chaque nouvelle aire protégée proposée, pourriez-vous indiquer de quel type d'aire protégée il s'agira, en utilisant les catégories de gestion établies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ?

3. Quel rôle, le cas échéant, la Fondation Virunga jouera-t-elle dans la gestion des aires protégées déjà gérées dans le cadre de partenariats public-privé, tels que la Réserve des okapis avec la Wildlife Conservation Society, Maïko avec Fauna & Flora International, et Lomami avec la Frankfurt Zoological Society ?

Engagements de la RDC dans le cadre du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité

La Stratégie nationale et le Plan d'action pour la biodiversité 2025-2030 de la RDC définit clairement le Couloir Vert comme une « opportunité stratégique dans le cadre de la stratégie 30x30 pour la connectivité écologique, l'implication communautaire et le développement d'une économie verte autour de la biodiversité. »

1. Pourriez-vous indiquer si le Corridor Vert sera intégralement pris en compte dans la comptabilisation de la stratégie 30x30 ?
2. Pourriez-vous indiquer comment le Corridor Vert contribuera à garantir que, d'ici 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures, marines et côtières soient effectivement conservées grâce à des aires protégées écologiquement représentatives ?

Gouvernance et gestion du Corridor Vert

1. Nous comprenons qu'un Conseiller spécial auprès du Chef de l'État, responsable du Couloir Vert - chargé d'assister le Président de la République dans la conception, la coordination et le suivi des initiatives liées au développement - a été nommé en mars. Pourriez-vous fournir des précisions sur la portée et le mandat de cette fonction ?
2. Pourriez-vous confirmer que, en tant que bénéficiaire du partenariat public-privé, la Fondation Virunga sera en mesure de sélectionner, mettre en œuvre, puis évaluer ses propres projets, comme prévu par le décret portant création du Corridor Vert ?
3. Pourriez-vous indiquer le calendrier prévu pour l'adoption des mécanismes de gouvernance suivants : le « cadre d'exemptions et d'incitations fiscales, parafiscales et douanières » ; les « directives sur la transparence financière et environnementale » ; les « principes de gouvernance participative, y compris les procédures d'obtention du Consentement Libre, Préalable et Éclairé » ; les « modalités opérationnelles de gestion de l'aire protégée » ; et le « mécanisme de réclamation et de recours » ? Veuillez également indiquer le calendrier prévu pour le lancement des « projets pilotes ».

Contrat public-privé

A notre connaissance la Fondation Virunga co-gère le Parc national des Virunga et est également devenue co-gestionnaire du Corridor Vert, comme indiqué dans une déclaration publiée en ligne. Cependant, nous n'avons pas été en mesure de localiser le contrat correspondant dans le domaine public. Le contrat est « un avenant au contrat de gestion du Parc des Virunga, le prolongeant de 10 ans, jusqu'en 2050 », qui « étend également son champ d'application à la mise en place et à la gestion du Couloir Vert ».

1. Pourriez-vous nous fournir une copie de ce contrat ?
2. Ce contrat est-il accessible au public ? Si oui, où peut-on le consulter ? Dans le cas contraire, pour quelle raison ?

Critères d'inclusion ou d'exclusion des territoires

1. Quel rôle, le cas échéant, la Fondation Virunga a-t-elle joué dans la détermination des limites du Couloir Vert ?
2. Quels critères ont été utilisés pour inclure ou exclure des territoires spécifiques du Corridor Vert ?

Activités minières au sein du Corridor Vert

1. Le rapport de décembre 2024 de l'ICCN mentionnait parmi les « ambitions notables » du Couloir Vert « l'interdiction des activités industrielles destructrices — telles que l'exploitation forestière intensive ou minière — qui menacent l'intégrité écologique ou la biodiversité du Corridor ou les droits des communautés qui y vivent ». Cela était cohérent avec les déclarations de l'ancien Ministre de l'Environnement, qui, dans un entretien de fin 2024, évoquait la « révocation des titres là où une activité minière est exercée » à l'intérieur du Couloir.

    a. Pourriez-vous confirmer si cette interdiction des activités industrielles destructrices au sein du Corridor Vert reste en vigueur ?
    b. Quels mécanismes juridiques et administratifs sont mis en place pour la faire respecter ?

        i. Un moratoire sera-t-il instauré sur la délivrance de concessions minières à l'intérieur du Corridor Vert ?
        ii. Les titulaires de licences ou de concessions existantes seront-ils autorisés à poursuivre leurs activités minières au sein du Corridor Vert ?

    c. Si l'interdiction n'est plus en vigueur, qu'est-ce qui explique ce changement de position ?

2. Le ministre des Mines a, ces derniers mois, fréquemment évoqué le projet des Mines de Fer de la Grande Orientale (MIFOR), qui vise à positionner la RDC parmi les grands producteurs mondiaux de minerai de fer en exploitant plusieurs gisements situés dans l'ancienne province Orientale. Selon les informations disponibles, le projet pourrait impliquer une ligne ferroviaire électrifiée de 2 000 km reliant la ville de Bunia, en Ituri, au port de Banana sur la côte atlantique.

    a. Une partie de ce projet impliquera-t-elle le développement d'infrastructures à l'intérieur du Couloir Vert ?
    b. Si tel est le cas, veuillez préciser quelles infrastructures seront développées au sein du Couloir Vert, quelle superficie de terrain elles occuperont, et quelles mesures, le cas échéant, seront prises pour minimiser les impacts environnementaux et sur les droits humains de ces infrastructures.

3. A notre connaissance, la société minière Thaurfin cherche à faire valoir des droits qu'elle revendique sur trois permis d'exploration minière portant sur le fer et l'or, situés dans le territoire de Banalia, dont trois des cinq secteurs ont été intégrés dans le Corridor Vert. Quel est l'état de ce différend ? Quelle menace, le cas échéant, cela représente-t-il pour les activités du Corridor Vert dans ces zones ?

Pétrole dans le Corridor Vert

En mai 2025, quatre mois seulement après l'annonce par le président de la création du Corridor Vert, les autorités congolaises ont ouvert 52 blocs pétroliers à l'exploration, dont 29 couvrent 72 % du Couloir Vert. La Coalition Notre Terre Sans Pétrole, qui rassemble plus d'une centaine d'organisations congolaises et internationales, a dénoncé un « choix incompatible avec l'engagement de la République Démocratique du Congo en tant que pays solution », et a regretté que « ce chevauchement risque de compromettre les financements internationaux et les partenariats qui accompagnent ce projet ».

1. À votre connaissance, le gouvernement a-t-il révoqué les concessions actuellement ouvertes aux enchères qui se trouvent à l'intérieur du Couloir Vert ? Dans le cas contraire, a-t-il l'intention de le faire ?

    a. S'il n'y a pas d'intention de révoquer les concessions pétrolières ouvertes aux enchères à l'intérieur du Couloir Vert, pourriez-vous expliquer en quoi l'exploration pétrolière est compatible avec les objectifs et l'esprit du Couloir Vert.

Financement des éco-gardes et des bases opérationnelles avancées

1. Qui finance actuellement le déploiement des éco-gardes et des membres des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) dans les Bases Opérationnelles Avancées (BOA) existantes, établies dans le cadre du plan du Parc des Virunga ?
2. Il est à notre connaissance que le plan pour le Couloir Vert prévoit la création de 19 bases opérationnelles avancées (BOA), chacune devant accueillir entre 10 et 40 éco-gardes.

    a. Qui financera l'emploi des éco-gardes ?
    b. Comment seront-ils recrutés, et quel processus de vérification spécifique sera utilisé ?
    c. Quelle formation aux droits humains, le cas échéant, recevront-ils avant leur déploiement ?
    d. Qui sera responsable de superviser le comportement des éco-gardes afin de prévenir les abus ?
    e. Des membres des FARDC seront-ils également déployés aux côtés des éco-gardes ?

Financement du Corridor Vert

1. Pourriez-vous indiquer qui sont aujourd'hui les principaux donateurs et bailleurs de fonds publics et privés du Corridor Vert ?
2. Pourriez-vous fournir des précisions, pour chaque donateur et bailleur de fonds, sur les montants décaissés ou promis, l'institution ou l'organisation bénéficiaire de ces fonds, et les projets ou activités auxquels ils sont destinés ?

Évaluations environnementales et sociales des centrales hydroélectriques dans le Parc des Virunga

L'Union européenne a précédemment financé les centrales hydroélectriques de Rwanguba-1 (14 MW), Matebe (13 MW) et Rwanguba-2 (14 MW), dans le cadre d'une initiative visant à promouvoir le développement durable dans le paysage des Virunga.

1. Les évaluations environnementales et sociales (EES) de chacun de ces projets ont-elles été rendues publiques ? Si oui, où peut-on y accéder ? Si elles ne l'ont pas été ou ne le sont pas, pour quelle raison ?
2. Quelles consultations ont été menées auprès des communautés potentiellement affectées ou ayant historiquement utilisé la zone ? Quelles mesures la Fondation Virunga a-t-elle

prises pour partager les conclusions des EES avec les communautés locales dans leurs langues ?

Nous vous serions reconnaissants d'envoyer vos réponses par écrit à [redacted] en copie à [redacted]. Vos réponses ne pourront être prises en considération pour inclusion dans notre pu cat on que si nous les recevons avant le 22 juin 2026. Veuillez également joindre tout autre document, statistique et/ou information que vous jugeriez pertinent.

Nous serions également heureux d'avoir l'occasion de nous entretenir avec vous ou vos représentants. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous souhaitez convenir d'une réunion ou d'une vidéoconférence.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

[redacted]

Brad Adams
Executive Director
Climate Rights International
[redacted]